Informations de base

1996/2278(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Les marchés publics dans l'Union européenne : pistes de réflexion pour l'avenir. Livre vert **Subject** 2.10.02 Marchés publics	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	TAPPIN Michael (PSE)	23/01/1997

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
JURI Juridique et droits des citoyens	THORS Astrid (ELDR)	05/02/1997

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2007	1997-05-21
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	1993	1997-03-13

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/11/1996	Publication du document de base non-législatif	COM(1996)0583	Résumé
15/01/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/03/1997	Débat au Conseil		
21/05/1997	Débat au Conseil		
09/10/1997	Vote en commission		Résumé
09/10/1997	Dépôt du rapport de la commission	A4-0309/1997	
21/10/1997	Débat en plénière		
22/10/1997	Fin de la procédure au Parlement		
10/11/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1996/2278(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/08528

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0309/1997 JO C 339 10.11.1997, p. 0006	09/10/1997	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0498/1997 JO C 339 10.11.1997, p. 0047-0065	22/10/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1996)0583	27/11/1996	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0607/1997 JO C 287 22.09.1997, p. 0092	29/05/1997	Résumé
CofR	Comité des régions: avis	CDR0081/1997 JO C 244 11.08.1997, p. 0028	11/06/1997	

Les marchés publics dans l'Union européenne : pistes de réflexion pour l'avenir. Livre vert

1996/2278(COS) - 29/05/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Livre vert est une initiative d'autant plus méritante, qu'elle permet une réflexion globale et à long terme sur les véritables objectifs que doit poursuivre une politique européenne des marchés publics.. Le Comité souligne que, en ce qui concerne la transposition des directives sur les marchés publics il y a deux facteurs qui jouent un rôle important : d'une part les conditions générales d'accès aux marchés avec la survivance de nombreux obstacles et entraves et d'autre part les difficultés d'accès à l'information qui pénalisent notamment les petites et moyennes entreprises. Le Comité invite les Pouvoirs adjudicateurs à mieux prendre en compte, en matière de travaux, la qualité des offres qui leur sont soumises en terme d'avantages économiques, dont le prix ne peut constituer qu'un élément parmi d'autres. Il y a un certain nombre d·autres éléments qui peuvent entrer en ligne de compte. Une politique européenne en matière de marchés publics de travaux devrait renforcer le concept du "mieux disant" en établissant des règles concrètes reprises par les adjudicateurs dans leurs cahiers de charges afin de les inciter à privilégier la formule de l'offre la plus économiquement

avantageuse" par rapport à l'offre la moins chère. Le Comité suggère une simplification et une clarification des textes actuels, au plan communautaire comme au plan national et privilégie à terme l'hypothèse d'un cadre juridique unique qui pourrait être réalisé au mieux par un règlement.Le Comité lance l'idée d'un rapprochement législatif et d'échange de meilleures pratiques en matière de procédures juridiques de recours, dans le cadre du troisième pilier de l'Union européenne. Le Comité suggère à la Commission de rendre plus visibles et plus cohérents entre eux les différents procédés de recours. Le Comité propose que la Commission favorise la promotion des nouvelles méthodes contractuelles fondées sur le financement privé des infrastructures publiques. Le Comité reconnaît l'importance de la mise en oeuvre d'une ouverture des marchés publics à l'échelle internationale dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Il recommande à l'Union européenne de se préoccuper en priorité des conditions d'accès des entreprises européennes aux marchés publics des pays tiers.

Les marchés publics dans l'Union européenne : pistes de réflexion pour l'avenir. Livre vert

1996/2278(COS) - 22/10/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Michael TAPPIN (RSE, RU), le Parlement européen plaide pour un meilleur respect des réglementations en vigueur. Il souhaite aussi que ces dernières soient clarifiées afin de les rendre plus lisibles par les entreprises. Il estime que la Commission devrait encourager les Etats membres à créer au moins un centre national des marchés publics à côté des centres secondaires régionaux qui seraient appelés à effectuer certaines missions obligatoires comme la diffusion de l'information relative aux marchés publics et la clarification des règles de procédure. Le Parlement invite la Commission à développer une politique visant à encourager des marchés publics favorisant la durabilité et insiste pour que les appels d'offres puissent prendre en compte les critères sociaux et environnementaux. Il estime également que la Commission devrait se voir accorder le droit d'enquêter et d'agir, comme cela se fait dans le domaine de la concurrence, pour assurer l'application effective des dispositions en vigueur. Le Parlement demande un contrôle et une application plus efficaces des directives assortis de sanctions significatives uniformes pour les contrevenants ou pour les personnes qui cherchent à en éluder les dispositions, ainsi que des voies de recours plus accessibles pour la résolution des litiges ou des infractions mineurs. La Commission et les Etats membres sont invités à assurer le respect de la recommandation sur les retards de paiement. Sur le plan international, le Parlement souhaite que l'on permette aux pays tiers d'accéder aux marchés publics de l'Union européenne sur une base de réciprocité. Il demande à la Commission de jouer un rôle actif dans la mise en place d'un code de conduite harmonisé relatif à la publicité, la loyauté et la transparence dans le contexte des marchés publics au niveau de l'OMC et qui soit applicable à tous les Etats membres.

Les marchés publics dans l'Union européenne : pistes de réflexion pour l'avenir. Livre vert

1996/2278(COS) - 27/11/1996 - Document de base non législatif

OBJECTIF : le présent Livre vert est destiné à servir de cadre à un large débat sur les marchés publics dans l'Union européenne. CONTENU : les pouvoirs publics et les entreprises de services publics de l'Union européenne consacrent chaque année quelque 720 milliards d'écus à l'achat de biens et de services, soit 11% du PIB de l'UE. Dans ce contexte, le document de la Commission insiste sur la nécessité d'une politique efficace en matière de marchés publics, condition indispensable pour le succès du marché intérieur dans son ensemble. Le cadre législatif qui vise à assurer que les marchés publics soient attribués sans discrimination est en place, mais sa transposition dans les Etats membres est partielle et incomplète et son impact économique est relativement faible. Pour améliorer la situation sur ces deux points, la Commission invite toutes les parties intéressées (institutions de l'UE, entités et pouvoirs adjudicateurs, fournisseurs et organisations professionnelles) à réagir par écrit avant le 31/03/1997. Sur la base des contributions fournies, la Commission envisagera l'opportunité d'organiser une audition et d'élaborer une communication sur les marchés publics. Les thèmes abordés par le Livre vert sont les suivants : 1) la transposition et la mise en oeuvre effective de la législation : il convient de redoubler d'efforts dans ce domaine pour permettre à tous les opérateurs de l'Union de participer à armes égales aux marchés publics; 2) les moyens d'améliorer l'accès au marché par l'information et la formation et grâce au développement des procédures électroniques de passation des marchés; 3) la manière de conjuguer l'application correcte du droit des marchés publics avec la mise en oeuvre des autres politiques communautaires, notamment celles concernant les PME, la normalisation, les réseaux transeuropéens, les Fonds de cohésion et structurels, les marchés passés par les institutions européennes, le domaine social, l'environnement et enfin, le secteur de la défense. Sur ce dernier point, la Commission confirme son ouverture à toute initiative visant à renforcer la concurrence dans le domaine des marchés de la défense; 4) l'accès aux marchés publics d'autres pays : l'entrée en vigueur du nouvel Accord sur les marchés publics (AMP) de l'OMC ouvre un nombre considérable de nouveaux marchés dans les pays tiers pour les entreprises de l'Union. Le Livre vert invite toutes les parties intéressées à fournir des informations sur tous les problèmes qui se posent sur ces marchés. En outre, il insiste sur la nécessité d'aider les PECO associés ainsi que les pays du bassin méditerranéen à développer leurs pratiques en matière de passation de marchés publics.